

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 2 février 2026 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de monsieur Sonny Moroz le maire suppléant, et à laquelle les personnes suivantes sont également présentes :

**PRÉSENCES :**

Alexandre Teodoresco, conseiller du district de Loyola;  
 Émilie Brière, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
 Milany Thiagarajah, conseillère du district de Darlington;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
 Chantal Hooper, directrice des travaux publics;  
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs développement social;  
 Samir Admo, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité;  
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement;  
 Nadia Sofia Matos Fernandes, secrétaire-rechercheuse;  
 Stéphane Rodrigue, commandant de quartier PDQ 26.

Absence : Stephanie Valenzuela, mairesse de l'arrondissement

---

**RÉSOLUTION CA26 170001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Émilie Brière

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2026 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en y retirant le point suivant :

40.09 : Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097), l'usage habitation sous le niveau du rez-de-chaussée, pour les multiplex isolés au 6255, place Northcrest – dossier relatif à la demande d'autorisation 30036005934.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**RÉSOLUTION CA26 170002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah



D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 8 décembre 2025 à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

#### 10.04 - PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Félicite la mairesse pour la naissance de son enfant</li> <li>• Pannes d'électricité dans Notre-Dame-de-Grâce et remerciements aux personnes impliquées dans les mesures d'urgence</li> <li>• Condoléances à la famille de Mme Padmore</li> <li>• Mesures qui seront prises pour éviter que de telles situations se reproduisent</li> </ul>
Milany Thiagarajah	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multicaf – solidarité locale</li> <li>• Nouvel an chinois</li> <li>• Événement communautaire organisé par Multicaf pour célébrer le nouvel an chinois</li> <li>• Planification financière de l'administration</li> <li>• Nouveau complexe sportif dans le district de Darlington</li> <li>• Reconnaissance du mois du patrimoine Tamoul</li> <li>• Journée de commémoration de l'Holocauste</li> <li>• Semaine de sensibilisation musulmane – promotion de l'éducation contre l'islamophobie</li> <li>• Veillée commémorative pour les victimes de l'attentat du 29 janvier 2017</li> <li>• Ramadan</li> <li>• Mois de l'histoire des Noirs</li> </ul>
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème de panne d'électricité dans Notre-Dame-de-Grâce</li> <li>• Manque d'entretien et de communications d'Hydro-Québec</li> <li>• Remerciements au Centre New Hope et autres organismes ayant participé à rejoindre les citoyens touchés par la panne</li> <li>• Inquiétude quant aux conduites d'eau qui pourraient geler</li> <li>• Falaise Saint-Jacques</li> <li>• Rénovation du Centre Trenholme</li> <li>• Mois de l'histoire des Noirs</li> <li>• Situation en Iran</li> </ul>
Émilie Brière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance de l'arrondissement au Conseil régional en environnement – lauréat pour le projet de transformation du site de l'hippodrome en espace collaboratif</li> <li>• Cérémonie de bienvenue organisée par la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour accueillir de nouveaux résidents</li> <li>• Hommage à Judith Shapiro</li> <li>• Responsabilité partagée pour maintenir un climat sain dans les débats et institutions</li> </ul>
Alexandre Teodoresco	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souligne la présence de la députée Desiree McGraw</li> <li>• Naissance de l'enfant de Stephanie Valenzuela</li> <li>• Anniversaire de M. Moroz</li> <li>• Adoption du budget</li> <li>• Transfert de plus de fonds dans les arrondissements</li> <li>• Augmentation des taxes la plus basse à la ville pour l'arrondissement</li> <li>• Crise liée aux pannes d'électricité dans Notre-Dame-de-Grâce et Loyola</li> <li>• Félicite les services pour leur travail lié à cette crise</li> <li>• Motion pour la communauté iranienne</li> </ul>



### 10.05 - DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL - PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC :

- 2320-2322, avenue Marcil : aucune intervention

- 3479-3481, avenue Walkley : aucune intervention

- 3794-3796, avenue Girouard :

M. Pierre Hilaire  
 M. Peter Kabala  
 Le propriétaire de l'immeuble  
 M. Joel McNabb-Baltar  
 M<sup>me</sup> Sylvie Bélanger  
 M. Mario Munis  
 Une personne de s'étant pas identifiée

- 4605-4615, avenue Van Horne : aucune intervention

- 6255, place Northcrest :

M. Jérôme Pelletier

### 10.06 - PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Line Bonneau	École Notre-Dame-de-Neiges
Marie-Catherine Hall	Évacuation du 22 janvier – avenue Old Orchard
Irwin Rapoport	Parcs et environnement
Marc Gagnon	Règles relatives aux stationnements sur l'avenue Ridgewood - dépôt de document
Richard Dugas	Piste cyclable Nord-Sud
George Christianis	Piste cyclable
Grace Clark	Évacuation du 22 janvier – avenue Old Orchard
Ildiko Rovo	Transformation du garage en logements – avenue Ridgewood
Deborah Bonney	Plan de communication en situation d'urgence
Robert Edgar	Plan d'Ensemble Montréal concernant l'itinérance

	Personne ayant quitté la séance ou ayant retiré sa question
--	---

### RÉSOLUTION CA26 170003

### PROLONGATION DE LA PÉRIODE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Milany Thiagarajah



De prolonger de 15 minutes la période de questions orales des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

### REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Margaret Jackson	Plan en situation d'urgence
Stephen Jass	Rue de Terrebonne
Michael Shafter	Théâtre Empress et rue Sherbrooke

	Personne ayant quitté la séance ou ayant retiré sa question
--	---

### 10.07 - PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Chantal Turbide	École Notre-Dame-des-Neiges
Suzette Doyon	Ouverture – piscine Notre-Dame-de-Grâce
Marc Gagnon	Ratio de stationnement intérieur
Anne Fillion	Transformation du garage – avenue Ridgewood
Christopher Duquet	Stationnement – immeuble de l'avenue Ridgewood
David Gamper	Information en situation d'urgence
Steven Leyba-Diaz	Piste cyclable et collecte des déchets
Luiza Tino	Falaise Saint-Jacques – propriétés privées
Stéphane Prem	Protection du terrain Villa-Maria

	Personne s'étant inscrite à la période de questions orales
--	--

### 10.08 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'enquiert des procédures de l'arrondissement dans le cas de bâtiments problématiques nécessitant une évacuation pour des raisons de sécurité.</li> </ul>
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande à M. McQueen s'il a déjà vu des cas similaires de bâtiments problématiques dans le passé.</li> </ul>



## 10.09 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

---

### RÉSOLUTION CA26 170004

#### CONTRAT - PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'accorder un contrat de construction à Plomberie Charbonneau inc., dans le cadre du projet de remplacement des chaudières au centre sportif Côte-des-Neiges aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 59-25-DGI-28;

D'autoriser une dépense à cette fin de 780 310,03 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 117 046,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 117 046,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 1 014 403,04 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'assujettir le contrat à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1258282001

---

### RÉSOLUTION CA26 170005

#### CONTRAT - GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC. - CENTRE SPORTIF TRENHOLME

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah  
Peter McQueen



D'accorder au GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC., le contrat de travaux pour la rénovation et l'agrandissement du Centre sportif Trenholme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 59-25-DGI-24;

D'autoriser une dépense à cette fin de 8 786 218,31 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 1 317 932,75 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 1 146 601,49 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 11 250 752,55 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1259487001

---

## **RÉSOLUTION CA26 170006**

### **CONTRATS - 4 ENTREPRISES - LOCATION ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

Dans le projet de nettoyage printanier 2026 des chaussées et des trottoirs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce totalisant 285623,79 \$ suite à l'appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires) :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Les Équipements Benco Ltée. pour la location de 4 lave-trottoirs avec opérateurs au montant de 85033,80 \$ taxes incluses (Lots 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4);

D'octroyer un contrat à l'entreprise Groupe Villeneuve pour la location de 1 camion-citerne avec opérateur au montant de 22185,58 \$ taxes incluses (Lot 3.1.1);

D'octroyer un contrat à l'entreprise Déneigement et Excavation M. Gauthier inc., pour la location avec opérateurs de 2 balais mécaniques, 1 balai de ruelle, 1 mini lave-trottoir et 1 camion-citerne au montant de 118801,37 \$ taxes incluses (Lots 2.1.1, 2.1.2, 2.1.6, 2.1.7, 3.1.2);

D'octroyer un contrat à l'entreprise Balaye-Pro Inc. pour la location de 3 balais aspirateurs avec opérateurs au montant de 59603,04 \$ (Lots 2.1.3, 2.1.4, 2.1.5);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1259980006

---

**RÉSOLUTION CA26 170007**

**DÉPENSE ADDITIONNELLE - PARC JEAN-BRILLANT**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'autoriser une dépense additionnelle pour l'ajustement du contrat de services professionnels de la firme CIMAISE en lien avec le projet de réaménagement et rénovation du chalet de parc Jean-Brillant et nouvelle pataugeoire, selon les termes du contrat;

D'autoriser une dépense à cette fin de 244 274,14 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 45 990,00 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 36 641,12 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 326 905,26 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation du rendement de la firme CIMAISE.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1258282003

---

**RÉSOLUTION CA26 170008**

**SOUTIEN FINANCIER ET CONVENTION - ÉVICTIONS**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco



D'approuver la signature d'une convention de services entre l'Arrondissement et la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour réaliser, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, un projet visant la gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction, et verser à cette fin la somme de 120 795,23 \$, taxes incluses, pouvant être augmentée d'un maximum de 20 535,50 \$, taxes incluses, spécifiquement destiné au dépassement des coûts en raison d'une augmentation éventuelle du nombre d'évictions.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1269980001

---

### **RÉSOLUTION CA26 170009**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRES AVEC CONVENTION - PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'accorder une contribution financière totalisant 235 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, pour une année de prolongation en 2026 à Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du programme Intervention de proximité jeunesse de l'arrondissement et approuver le projet de convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1258159010

---

### **RÉSOLUTION CA26 170010**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

D'édicter l'ordonnance OCA26 17001 permettant de déroger à l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés développement commercial* (RCA17 17285) afin



d'augmenter le montant maximal de 10 000 \$, pour un total de 70 000 \$/an pour les années 2026, 2027 et 2028;

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Côte-des-Neiges;

D'octroyer une contribution financière de 210 000 \$, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention visant à soutenir le fonctionnement de la SDC;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.07 1259223015

---

### **RÉSOLUTION CA26 170011**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'accorder une contribution financière totalisant 51 120 \$, toutes taxes comprises si applicables, pour une année de prolongation en 2026 à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, dans le cadre du programme de développement social local de l'arrondissement;

Approuver le projet de convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.08 1258159011

---

### **RÉSOLUTION CA26 170012**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCENV - PROGRAMME DE SUBVENTION**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco



D'accorder une contribution financière d'au plus 18 954,58 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la reconduction du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.09 1265284002

---

**RÉSOLUTION CA26 170013**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCENV - FRAIS DE LOCATION**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

D'accorder une contribution financière d'au plus 16 915,85 \$, y compris les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour les frais de location et les frais afférents des locaux de l'Éco-quartier situés au 6575 avenue Somerled pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'autoriser la signature de l'entente de prêt de local au Centre communautaire « Le 6767 » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.10 1265284001

---

**RÉSOLUTION CA26 170014**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 4 ORGANISMES**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 14 500 \$;



Organisme	Justification	Montant et Donateur
<b>Conseil Communautaire NDG (NDGCC)</b> 1142718700 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, QC H4A 1N1 Julie Cormier	Notre 6e édition de <b>December Together</b> vise à mettre un sourire sur le visage des résidents isolés pendant les fêtes. Nous proposons un partenariat avec les entreprises locales afin de servir des repas chauds durant la période des fêtes à environ 1000 résidents qui vivent des moments plus difficiles. Un repas, une activité sociale amusante et un sourire : c'est simple, mais cela réchauffera le cœur de centaines de résidents en ces temps difficiles.	<b>TOTAL : 500 \$</b> Peter McQueen 500 \$
<b>Centre Communautaire Mada Inc.</b> 1166145988 6875, boul. Décarie Stuart Miller	Soirée vise à honorer des centaines de bénévoles qui offrent généreusement leur temps et leur énergie pour soutenir plus de 5 000 familles chaque année dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. 14 août 2025.	<b>TOTAL : 1 500 \$</b> Sonny Moroz 1 000 \$ Milany Thiagarajah 250 \$ Alexandre Teodoresco 250 \$
<b>Les doyens philippins unis du Québec</b> NEQ : 1144976181 6342 avenue Trans Island Montréal (Québec) H3W3B6 Canada Gerry Danzil	Palaro Sa Nayon 2026 Journée d'activités de mise en forme pour les personnes âgées. Activités au programme: Zumba, danse en ligne, scrabble, échecs, ping-pong, badminton, marche et course à vélo, kiosque de commerçant de la communauté	<b>TOTAL : 5 000 \$</b> financé à même le surplus libre
<b>Conseil des Associations Canadiennes Philippines du Québec (CACPQ)</b> NEQ : 1167424911 692-3-6767 Chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S2T6 Dario Boco	Célébration du 128e anniversaire d'Indépendance des Philippines. Journée de célébration du 128e anniversaire d'indépendance des Philippines par la mise en valeur de la culture philippine.	<b>TOTAL: 7 500 \$</b> financé à même le surplus libre

D'approuver le financement de 12 500 \$ pour les contributions financières à Les doyens philippins unis du Québec et Conseil des associations canadiennes philippines du Québec à même le surplus libre;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1266290001

**RÉSOLUTION CA26 170015**

**ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS**

Il est proposé par Milany Thiagarajah



appuyé par Alexandre Teodoresco

Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 février 2026 jointe au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA26 17002, OCA26 17003 et OCA26 17004 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1253982006

---

### **RÉSOLUTION CA26 170016**

#### **ORDONNANCE - TRAVERSÉE PIÉTONNE - INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE-ST-LUC ET DU BOULEVARD DÉCARIE**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'édicter l'ordonnance OCA26 17005 visant à permettre la traversée piétonne du côté sud du chemin de la Côte-St-Luc et du boulevard Décarie, obliger le virage à gauche pour la voie de gauche pour l'approche est de l'intersection du chemin de la Côte-St-Luc et du boulevard Décarie sud et enlever l'obligation de virage à gauche pour la voie de gauche pour l'approche ouest de l'intersection du chemin de la Côte-St-Luc et du boulevard Décarie nord;

De retirer la signalisation d'arrêt interdit de 16h à 18h du lundi au vendredi, sur le côté nord du chemin de la Côte-St-Luc, situé à 5 mètres à l'ouest du boulevard Décarie sud, sur une distance d'environ 50 mètres;

De retirer la signalisation de stationnement interdit de 8h à 16h du lundi au vendredi, sur le côté nord du chemin de la Côte-St-Luc, situé à 5 mètres à l'ouest du boulevard Décarie sud, sur une distance d'environ 50 mètres;

D'ajouter une signalisation d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté nord du chemin de la Côte-St-Luc, situé à 5 mètres à l'ouest du boulevard Décarie sud, sur une distance d'environ 50 mètres;

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.02 1256880002

---

**RÉSOLUTION CA26 170017**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire suppléant Sonny Moroz donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'autoriser l'usage complémentaire « installation, équipement ou aménagement de récréation extensive » dans la zone 0672.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA26 17427**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA26 17427 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) à la condition suivante :

- Que le requérant s'engage à mettre en place un mécanisme de suivi des perturbations de la faune durant l'exploitation de l'expérience et à mettre en œuvre des actions correctives en fonction des résultats.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.03 1253751028

---

**RÉSOLUTION CA26 170018**

**PROJET DE RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-151**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'adopter une résolution approuvant le projet particulier PP-151 visant à autoriser l'agrandissement de la mezzanine et l'aménagement de salles d'enseignement pour le local commercial situé au 5223, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);



De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

**CHAPITRE I**  
**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 5223, boulevard Décarie, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

**CHAPITRE II**  
**AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement de la mezzanine sur une superficie maximale de 35 m<sup>2</sup> et l'aménagement de salles d'enseignement de piano sous la mezzanine existante.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 9 et 160.1 *du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*.

3. Les salles d'enseignement de piano devront minimalement être insonorisées selon la composition décrite à l'annexe B.

4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

---

ANNEXE A - Territoire d'application  
ANNEXE B - Insonorisation des salles d'enseignement de piano

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1253751029

---

**RÉSOLUTION CA26 170019**

**USAGES CONDITIONNELS - 2320-2322, AVENUE MARCIL**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement avec condition, à sa séance du 15 janvier 2025, la demande d'usage conditionnel en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097)*;

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande d'usage conditionnel a été publié dans les journaux le 16 janvier 2026 et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande le 14 janvier 2026, conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 3 février 2025, à adopter une résolution pour retirer le dossier de l'ordre du jour du 3 février 2025;

ATTENDU que plusieurs interventions / inspections ont été effectuées sur les lieux depuis le dépôt de la demande.



Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

De refuser l'usage conditionnel « habitation collective de soins et de services », en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097), pour le bâtiment situé au 2320-2322, avenue Marcil, pour les raisons suivantes :

- L'immeuble concerné présente un historique de situations problématiques, notamment des dégâts d'eau et des infestations de punaises de lit. Ces enjeux compromettent la capacité à offrir un environnement sécuritaire et sain pour les occupants ainsi qu'aux résidents limitrophes au bâtiment, ce qui contrevient aux objectifs de qualité et de salubrité prévus par le *Règlement sur la salubrité l'entretien et la sécurité des logements* (03-096).
- Dans sa forme actuelle, le projet ne contribue pas à l'amélioration de la convivialité ni à la qualité de l'environnement urbain. Les problèmes récurrents de salubrité et l'absence d'aménagement extérieur, adapté à la clientèle visée, sont susceptibles de nuire à la qualité de vie des résidents du secteur et au bien-être des occupants du bâtiment prévus par le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097).

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1263751001

---

## RÉSOLUTION CA26 170020

### USAGES CONDITIONNELS - 3479-3481, AVENUE WALKLEY

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement avec condition, à sa séance du 12 février 2025, la demande d'usage conditionnel en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande d'usage conditionnel a été publié dans les journaux le 16 janvier 2026 et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande le 15 janvier 2026, conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097), l'usage « habitation de soins et de services » pour le bâtiment situé au 3479-3481, avenue Walkley.

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- qu'un maximum de 9 personnes puisse être hébergé dans l'ensemble de la propriété.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1253751007

---

**RÉSOLUTION CA26 170021**

**USAGES CONDITIONNELS - 3794-3796, AVENUE GIROUARD**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement avec condition, à sa séance du 15 janvier 2025, la demande d'usage conditionnel en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097);

ATTENDU toutefois que depuis janvier 2025 plusieurs inspections et interventions sur les lieux ont démontré des enjeux de salubrité, de nuisances et de conformité du système incendie;

ATTENDU que la demande n'est donc pas conforme aux critères d'évaluation applicable prévue à l'article 12.18 du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande d'usage conditionnel a été publié dans les journaux le 16 janvier 2026 et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande le 15 janvier 2026, conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

De refuser, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097), l'usage « habitation collective de soins et de services » pour le bâtiment situé au 3794-3796, avenue Girouard.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1253751002

---

**RÉSOLUTION CA26 170022**

**USAGES CONDITIONNELS - 4605-4615, AVENUE VAN HORNE**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement avec condition, à sa séance du 14 janvier 2026, la demande d'usage conditionnel en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande d'usage conditionnel a été publié dans les journaux le 16 janvier 2026 et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en



vue sur l'emplacement visé par la demande le 15 janvier 2026, conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097), l'usage « habitation sous le niveau du rez-de-chaussée », pour le bâtiment situé au 4605-4615, avenue Van Horne.

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Que le projet soit réalisé tel qu'illustré sur les plans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1263751002

## RÉSOLUTION CA26 170023

### PIIA - 3200, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

ATTENDU que le projet doit être approuvé par trois instances distinctes;

ATTENDU que la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, ainsi que le ministère de la Culture et des Communications ont émis des commentaires préliminaires en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), invitant le Collège Brébeuf à poursuivre le développement du projet selon le dernier concept présenté;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, le 2025-12-14, d'approuver les plans à certaines conditions, et que le projet a que partiellement été revu conformément à la recommandation;

ATTENDU que le projet répond aux orientations de conservation et de mise en valeur de l'énoncé patrimonial;

ATTENDU que la matérialité et la composition des façades ont été modifiées et revues afin de se conformer aux commentaires du Conseil du Patrimoine Culturel du Québec (CPCQ);

ATTENDU que la composition des façades proposées résulte d'un travail de coordination entre le Collège Brébeuf et le ministère aux cours des six derniers mois;

ATTENDU que la modification des plans pour tenir compte des conditions du CCU nécessiterait une nouvelle coordination entre les instances qui pourrait compromettre l'échéancier du projet;

ATTENDU que le nouveau Pavillon du Centenaire contribue à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural, mais également à la pérennité d'une grande propriété à caractère institutionnel sur le site patrimonial du Mont-Royal.

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah



Émilie Brière

D'approuver, conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA22 17379), les travaux visant à modifier les aménagements extérieurs et le volume du Collège Jean-de-Brébeuf situé au 3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, tel que présenté dans les plans approuvés ci-joints et estampillés par la Division de l'urbanisme, en date du 2026-01-09.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1263751003

---

## RÉSOLUTION CA26 170024

### PIIA - 4032, AVENUE DE HAMPTON

ATTENDU que la division de l'urbanisme et le comité d'urbanisme ont déjà recommandé favorablement une modification au perron et à la marquise et que le permis 3001652133-23 fut émis le 21 novembre 2023;

ATTENDU que la division de l'urbanisme a conclu que la nouvelle demande ne respecte pas les critères inscrits à l'article 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande d'approbation d'un PIIA, à sa séance du 13 août 2025, à la condition que le projet respecte les plans déjà approuvés par le permis 3001652133-23;

ATTENDU que le requérant ne souhaite pas se conformer à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

De refuser, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), les travaux visant à remplacer la marquise au-dessus du perron du bâtiment unifamilial jumelé situé au 4032, avenue de Hampton, tel que présenté dans les plans ci-joints et estampillés par la Division de l'urbanisme, en date du 2025-10-16 - dossier relatif à la demande de permis 3003558210.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1253751005

---

## RÉSOLUTION CA26 170025



**DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL 2025 SUR L'EXERCICE DU POUVOIR**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

De prendre acte du dépôt annuel 2025 sur l'exercice du pouvoir prévu à l'article 93 de *la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q.2024, ch. 2) et autoriser la secrétaire d'arrondissement à le transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1253751030

---

**RÉSOLUTION CA26 170026****DEMANDE DE NOMINATION - CÉLÉBRANTS MARIAGES ET UNIONS CIVILES**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

De demander au ministre de la Justice de désigner Madame Stephanie Valenzuela, mairesse d'arrondissement, Madame Émilie Brière, conseillère du district de Côte-des-Neiges, Madame Milany Thiagarajah, conseillère du district de Darlington, et Monsieur Alexandre Teodoresco, conseiller du district de Loyola, pour agir à titre de célébrant compétent pour des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1254570015

---

**RÉSOLUTION CA26 170027****DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025**

Monsieur le maire suppléant Sonny Moroz dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), les rapports des dépenses des factures traitées avec ou sans bons de commandes des mois de novembre et de décembre 2025 ainsi que les rapports des dépenses des factures traitées par carte de crédit des mois d'octobre, de novembre et de décembre 2025.

60.01 1267479001



---

**RÉSOLUTION CA26 170028****MOTION - MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS**

Attendu que les communautés noires jouent un rôle essentiel dans la vie montréalaise, qu'il s'agisse de leurs contributions comme citoyens, artistes entrepreneurs, leaders communautaires, personnes élues ou employés de la Ville de Montréal;

Attendu que l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est historiquement une terre d'accueil pour les communautés noires, où se sont successivement établies différentes générations de personnes afro descendantes - notamment les communautés haïtiennes à partir des années 1970, les communautés jamaïcaines et antillaises anglophones dans les années 1990, puis les communautés africaines depuis les années 2000 - laissant chacune une empreinte durable sur l'identité sociale, culturelle et communautaire du territoire;

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce compte plusieurs organismes et institutions reconnus, dirigés par ou soutenant activement les communautés noires, notamment l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges (BCA), l'Association jamaïcaine de Montréal, l'Association Saint-Raymond NDG, la Clinique juridique du Grand Montréal, le Conseil des éducateurs noirs du Québec, la Maison des jeunes de Côte-des-Neiges et le Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, lesquels contribuent de manière déterminante au développement social, éducatif, culturel et économique du quartier;

Attendu que ces organismes, en collaboration avec des instances locales telles que la Corporation de développement communautaire (CDC) de Côte-des-Neiges, ont également participé à des initiatives structurantes de valorisation et de transmission de l'histoire et des leaderships noirs, notamment par des projets de portraits de leaders noirs au parc Martin Luther-King, renforçant le sentiment d'appartenance, la reconnaissance des parcours afro-descendants et la vitalité communautaire de l'arrondissement;

Attendu que le contexte social actuel est marqué par une montée des discours haineux, une polarisation accrue et des reculs préoccupants en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, ce qui souligne l'importance, pour les institutions publiques, d'une parole claire, courageuse et rassembleuse;

Attendu qu'en 2026 se déroulera la 35e édition du Mois de l'histoire des Noirs au Canada, du 1er février au 1er mars 2026;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis 35 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires, tout en rendant hommage aux personnes noires qui se sont illustrées dans différents domaines d'expertise;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2026 est « Élevons nos voix ensemble », et qu'il invite à une prise de parole collective, responsable et solidaire afin de reconnaître les réalités vécues et de contribuer activement à une société plus juste et inclusive;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs, et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1er février 2007;



Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, la Ville de Montréal a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît que des situations de racisme et de discrimination ont été vécues au sein même de l'administration municipale, notamment par des employés noirs.

Il est proposé par Émilie Brière

appuyé par Peter McQueen

Que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce réaffirme haut et fort que la tolérance zéro s'impose au sein de tous ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme, de discriminations et de discours haineux sous toutes ses formes;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire du développement et du rayonnement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souligne la 35e édition du Mois de l'histoire des Noirs sous le thème « Élevons nos voix ensemble », reconnaisse l'apport essentiel de la Table ronde dans cette organisation et invite les citoyens de l'arrondissement à se mobiliser et à participer aux activités dès le 1er février 2026;

Que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaisse explicitement que des employés de la Ville ont vécu des situations de discrimination et de racisme et réaffirme l'importance de créer et de maintenir des milieux de travail sécuritaires, respectueux et équitables;

Que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce réitère son engagement à poursuivre et à renforcer les actions visant à prévenir le racisme et la discrimination.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1266290002

---

**RÉSOLUTION CA26 170029**

**MOTION - JOURNÉE INTERNATIONALE DÉDIÉE À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE L'HOLOCAUSTE**



Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée internationalement chaque année le 27 janvier, date de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que l'Holocauste, également appelé la Shoah, a entraîné la mort de 6 millions de Juifs, en raison des persécutions et de la planification par l'État nazi et ses collaborateurs de leur assassinat systématique, en plus de commettre le génocide des Roms et des Sinti, tout en persécutant et planifiant l'élimination d'autres groupes comme les handicapés, les personnes homosexuelles, les témoins de Jéhovah, les résistants des pays occupés et certains opposants politiques et des artistes;

Attendu que le musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 45 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que la Ville de Montréal soutient financièrement l'agrandissement et le déménagement de l'institution muséale dans de nouveaux locaux sur le boulevard Saint-Laurent afin de lui permettre de répondre à la demande grandissante du public;

Attendu qu'après Tel-Aviv et New York, Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste, et que la communauté juive a grandement contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce compte sur une importante communauté juive;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté lors de sa séance du 27 janvier 2021 la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste;

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a inauguré en septembre 2024 le parc Elie-Wiesel à la mémoire de l'écrivain et professeur ayant consacré sa vie à témoigner des horreurs de l'Holocauste et récipiendaire du Prix Nobel de la Paix en 1986;

Attendu que depuis le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre 2023 en Israël, Montréal, comme d'autres villes à travers le monde et au Canada, a enregistré une recrudescence particulièrement alarmante des actes antisémites perpétrés contre des citoyennes et citoyens juifs, ou des institutions de la communauté juive.

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah  
Peter McQueen

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui a eu lieu le 27 janvier 2026;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce réaffirme son engagement à lutter concrètement contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque à caractère antisémite perpétrés contre des individus ou institutions de la communauté juive, tout en réitérant que tous les incidents et les crimes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de concert avec ses partenaires, continue à sensibiliser la population contre l'antisémitisme, l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1266290003

---

## **RÉSOLUTION CA26 170030**

### **MOTION - SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS IRANIENNES**

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce se distingue par la diversité de sa population et par son engagement envers l'accueil, l'inclusion et le respect des personnes issues de l'immigration;

Attendu que de nombreuses personnes d'origine iranienne résident dans l'arrondissement, y travaillent et s'y impliquent activement, contribuant de manière significative à sa vitalité sociale, culturelle, scientifique et économique;

Attendu que selon les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada, 2 625 personnes immigrantes nées en Iran résident dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, représentant 3,7 % de la population immigrante, comparativement à 1,7 % à l'échelle de la Ville de Montréal;

Attendu que la présence des communautés iraniennes est particulièrement marquée dans plusieurs districts de l'arrondissement, notamment Loyola, Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que la communauté iranienne contribue de manière significative à la vie culturelle locale, notamment à travers des initiatives comme le Festival d'art persan présenté à la bibliothèque Benny, qui favorise le dialogue interculturel et la mise en valeur du patrimoine iranien;

Attendu que le conflit en Iran entraîne des conséquences humaines importantes et suscite une vive inquiétude parmi les communautés iraniennes de la diaspora, notamment en raison de l'insécurité, de la violence, des atteintes aux droits fondamentaux et de la séparation de familles;

Attendu que plusieurs résidentes et résidents de l'arrondissement sont directement touchés par les répercussions du conflit en Iran sur leurs proches demeurant dans ce pays, ainsi que sur leur propre bien-être émotionnel et psychosocial;

Attendu que l'arrondissement reconnaît l'importance pour les institutions publiques locales de faire preuve d'écoute, de solidarité et de sensibilité à l'égard des communautés affectées par des conflits et des crises à l'échelle internationale;

Attendu que les organismes communautaires et les réseaux associatifs fréquentés par les communautés iraniennes de l'arrondissement jouent un rôle essentiel en matière de soutien, de dialogue et de renforcement de l'harmonie sociale;

Attendu que la promotion de la paix, de la dignité humaine, du respect des droits de la personne et du vivre-ensemble constitue un fondement de l'action municipale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.



Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Sonny Moroz  
Émilie Brière  
Peter McQueen  
Milany Thiagarajah

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce maintienne un dialogue ouvert avec les organismes et les membres de la communauté iranienne afin de mieux comprendre leurs besoins et de les intégrer dans ses actions municipales;

Que l'arrondissement réaffirme son attachement aux valeurs de paix, de respect des droits fondamentaux, de sécurité et de dignité pour toutes et tous;

Que l'arrondissement, en collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels, poursuive ses actions visant à soutenir les communautés concernées et reconnaisse le rôle essentiel des organismes communautaires iraniens dans l'accompagnement des personnes touchées par le conflit en Iran, tout en luttant contre toute forme de stigmatisation ou de discrimination.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.03 1266290004

---

## **RÉSOLUTION CA26 170031**

### **MOTION - MOIS DU PATRIMOINE TAMOUL**

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'un des plus diversifiés sur le plan ethnoculturel à Montréal et constitue un milieu d'accueil pour de nombreuses communautés issues de l'immigration, contribuant à la richesse et à la vitalité de son tissu social;

Attendu que la communauté tamoule de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est porteuse d'un riche héritage culturel, linguistique et historique, fondé sur l'une des plus anciennes langues classiques encore vivantes, et participe activement à la diversité culturelle de l'arrondissement;

Attendu que selon les données les plus récentes du recensement canadien de 2021, la langue et l'origine tamoules figurent parmi celles significativement représentées au sein de la population de l'arrondissement, témoignant de l'enracinement durable et de la présence bien établie de cette communauté à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu qu'à compter du début des années 1980, de nombreuses familles tamoules ont trouvé refuge à Montréal, et plus particulièrement dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, un environnement fondé sur la dignité humaine, la sécurité, le respect des droits fondamentaux, leur permettant de s'y établir, de se reconstruire et de participer pleinement à la vie collective;

Attendu que la communauté tamoule de l'arrondissement reflète une diversité de parcours, d'origines et d'expériences, notamment issues de l'immigration et de l'accueil de personnes réfugiées, unie par des traditions culturelles communes, la langue



tamoule et un profond attachement aux valeurs de justice, de solidarité et de coexistence pacifique;

Attendu que les membres de la communauté tamoule contribuent activement au développement social, culturel et économique de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'entrepreneuriat, de la fonction publique, du milieu communautaire, des arts et de la culture, des sciences et des technologies, ainsi que par leur engagement citoyen;

Attendu que les organismes, institutions et lieux de rassemblement communautaires tamouls présents dans l'arrondissement jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel, la transmission intergénérationnelle de la langue et des traditions, le soutien aux jeunes et aux aînés, la promotion du bénévolat et le renforcement du vivre-ensemble;

Attendu que la reconnaissance du Mois du patrimoine tamoul s'inscrit dans l'engagement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à promouvoir la diversité, l'inclusion, la mémoire collective, le respect des droits de la personne et le vivre-ensemble.

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Sonny Moroz

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souligne le mois de janvier comme Mois du patrimoine tamoul dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce continue, en collaboration avec les partenaires, à promouvoir et valoriser la contribution de la communauté tamoule.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.04 1266290005

---

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance close.

La séance est levée à 23 heures 30.

---

Sonny Moroz  
Le maire d'arrondissement suppléant

---

Julie Faraldo-Boulet  
La secrétaire d'arrondissement

---



Les résolutions CA26 17001 à CA26 170031 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

